

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU 10 MARS 2025 À 18 HEURES

Étaient présents : Mme GROUCHY Chantal - Maire, Mme CANU-FOUBERT Larissa – Adjointe au Maire, M. CUFFEL Christophe – Adjoint au Maire, M. CHAPPELLIÈRE Gilles, Mme CUFFEL Stéphanie, M. FÉRON Laurent, M. GAZIER Daniel, M. MARTIN Laurent, M. RANGÉE Henri, Mme VACHER-DUVÉRÉ Anne-Marie.

Secrétaire de séance : Mme VACHER-DUVÉRÉ Anne-Marie.

Madame le Maire a donné lecture du dernier compte-rendu en date du 30 septembre 2024, celui-ci a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

I. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LYONS-ANDELLE

∞ Fonds de concours 2025

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le dossier de fonds de concours pour l'année en cours a bien été déposé à la CDCLA avant la date butoir.

La Commune a donc pu solliciter une subvention de 1 904,27 € pour un montant H.T de 2 380,34 € concernant la réfection de la peinture extérieure de la Mairie (cache moineaux, colombage, lucarne).

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune attendra que l'attribution du fonds de concours soit acceptée avant de lancer les travaux.

II. S.I.E.G.E 27 :

∞ LED + renforcement poste Saint-Paul

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux programmés par le SIEGE 27 concernant l'installation des dernières LED sur l'éclairage public ainsi que le renforcement sur le poste électrique situé à la Ferme Saint-Paul ont été retenus pour cette année.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la participation communale de ces travaux :

- Renforcement du poste électrique St-Paul : 1 167,00 €
- LED : 6 667,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité d'inscrire ces dépenses au budget 2025 et autorisent Madame le Maire à signer les conventions avec le SIEGE 27.

III. BUDGET :

∞ Approbation des comptes 2024

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2024 de la Commune, identique au compte de gestion :

-Dépenses de fonctionnement : 114 884,98 € €
-Recettes de fonctionnement : 108 019,04 € €
-Déficit annuel : 6 865,94 €

-Dépenses d'investissement : 8 551,83 €
-Recettes d'investissement : 34 847,42 €
-Excédent annuel : 26 295,59 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes présentés et autorisent Madame le Maire à signer le compte de gestion.

➤ Affectation du résultat

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les résultats reportés au budget primitif 2025 :

-Excédent globalisé en section de fonctionnement : 31 197,95 €
-Excédent globalisé en section d'investissement : 23 838,84 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les résultats reportés.

➤ Subventions 2025

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que certaines subventions n'ont pas été versées l'année dernière et propose donc de régulariser la situation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

AÉORODROME ÉTREPAGNY - GISORS	50,00 €
COMITÉ DE JUMELAGE PAYS DE LYONS	30,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE 2024 = 50,00 € 2025 = 50,00 €	100,00 €
SOUVENIR DE MORTEMER 2024 = 30,00 € 2025 = 30,00 €	60,00 €
ASSOCIATION DES ÉLUS LYONS-ANDELLE	55,00 €
LORLEAU LOISIRS (35,00 € par enfant) 2024 = 17 enfants = 595,00 € 2025 = 20 enfants = 700,00 €	1 295,00 €
DIVERS	1 410,00 €
TOTAL à l'article 65748	3 000,00 €

➤ Vote du budget primitif 2025

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter le budget primitif 2025 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :
Dépenses : 131 869,51 Euros
Recettes : 131 869,51 Euros

Section d'investissement :
Dépenses : 40 645,05 Euros
Recettes : 40 645,05 Euros

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité.

⇒ *Impôts :*

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide ne pas modifier les taux des taxes locales pour cette année :

- TFB = 32,75 %
- TFNB = 23,49 %
- TH = 10,15 %

IV. MISE EN PLACE OBLIGATOIRE D'UNE PRÉVOYANCE COMPLÉMENTAIRE AU 01/01/2025

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est désormais obligatoire que les collectivités territoriales participent au financement des garanties de prévoyance lourde de leurs agents à compter du 1er janvier 2025.

Les collectivités doivent se conformer à cette obligation et conclure une convention de participation en vue de sélectionner un contrat collectif à adhésion obligatoire pour leurs agents.

Le Centre de Gestion de l'Eure accompagne les collectivités à mettre en place ce dispositif et nous propose donc d'adhérer à leur convention Prévoyance proposée par la MNT.

Les collectivités doivent participer au minimum à hauteur de 7€ / mois.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adhérer par le biais du CDG 27 à la mise en place de la prévoyance complémentaire pour les agents de la commune pour la garantie minimum fixée du traitement indiciaire brut avec la participation minimum obligatoire de la commune.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de prendre entièrement à la charge de la commune le coût de cette mise en place pour les agents.

V. ENTRETIEN COMMUNAL

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de la démission de l'agent communal, il est nécessaire d'étudier l'avenir de l'entretien communal.

C'est pourquoi, Monsieur Christophe CUFFEL et Madame le Maire proposent aux membres du conseil municipal de faire dorénavant intervenir une entreprise plutôt que de reprendre un agent communal :

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les services proposés par une entreprise locale d'espace vert et Monsieur Christophe CUFFEL présente aux membres du conseil municipal les services proposés « Fabrik Eure-Seine », entreprise qui emploie des personnes en situation de handicap.

Ces deux propositions regroupent toutes les tâches à faire concernant l'entretien des espaces verts de la Commune (tontes, tailles, désherbage, compostage, plantations...).

VI. CONCESSION CIMETIÈRE COMMUNAL

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à la suite de l'exhumation de Monsieur Samuel JAUSSEN, la famille a fait don de ladite concession à la commune (caveau 3 places), ce qui permettrait de faire un ossuaire pour le cimetière.

Aujourd'hui, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un administré, également membre du conseil municipal est intéressé par le caveau et souhaite le racheter.

Avant qu'une décision ne soit prise sur le sujet, Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les différents prix des caveaux 3 places à l'état neuf, proposés par plusieurs pompes funèbres.

La proposition de la personne intéressée est également présentée aux membres du conseil municipal.

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter à bulletin secret à la question suivante : souhaitez-vous garder le caveau pour un ossuaire communal ?

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à 6 voix pour et 2 voix contre et 2 abstentions de garder le caveau pour un ossuaire communal.

DIVERS :

- Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal d'organiser une journée citoyenne pour faire de l'entretien et du nettoyage sur la Commune avec les habitants.

La séance a été levée à 20h00